

Cayenne, le 16 janvier 2021

Le Président, François RINGUET

Tél : 0594.37.71.54 / 0694 23.33.33

Fax : 09.70.29.38.30

Mail : secretariat@maires973.gf

Référence : FR/2021/613

Le Président de l'association des maires

A Monsieur le Préfet,

Monsieur Thierry QUEFFELEC

Rue Fiedmond, 97300 Cayenne

Objet : demande de dérogation pour le sport en Guyane

Monsieur le préfet,

Suite à notre dernière réunion de crise Covid-19, je vous réitère mon soutien sans faille au monde du sport et je vous prie de bien vouloir étudier les modalités d'une poursuite de l'activité sportive dans nos communes de Guyane.

Comme je vous l'ai indiqué, j'ai rencontré des présidents de ligues sportives le 15 janvier dernier. Tous m'ont unanimement fait part de leur détresse face à l'arrêté préfectoral n°R-03-2021-01-08 réglementant la pratique sportive dans le cadre de la crise sanitaire. Cette détresse est partagée par les responsables associatifs, les encadrants, les familles et, bien entendu, les principales victimes que sont nos jeunes. Ce sont plus de 39 000 licenciés qui sont concernés par votre arrêté et pourtant pas un seul cluster de COVID-19 n'a été recensé à ce jour dans leurs clubs respectifs.

Sur notre territoire et en dépit de la volonté des collectivités, le manque d'équipements publics est criant. Le lien social, par-là la cohésion sociale de notre territoire, est assuré en grande partie par le tissu associatif guyanais. Les associations sportives jouent pleinement leur rôle dans la structuration de nos jeunes en terme de discipline, de saine émulation et du respect de l'autre en particulier de l'encadrant. L'autorité est enseignée et appliquée. En Guyane, cela n'a pas de prix.

Ensemble, il nous appartient d'établir un contrat de confiance avec les associations sportives. Nous, maires de Guyane, en mettant à leur disposition nos installations et vous, Monsieur le préfet, en autorisant la continuité sportive associative, afin d'atténuer les effets délétères des divers confinements depuis près d'un an, un poids psychologique et physique trop lourd pour les épaules encore fragiles de nos jeunes. Arrêter là les entraînements, par-là générer l'échec individuel et collectif est un prix trop lourd pour ces adolescents, à l'âge où beaucoup se joue. La Guyane n'est pas une terre de fatalité mais de promesse.

Dans tous les cas, il vous appartient d'autoriser *a minima* les activités sportives dans le cadre de la préparation à la haute compétition. Celle-ci est intrinsèquement liée à une pratique quotidienne où, là encore, discipline et dépassement de soi font partie d'un processus visant l'excellence. Pour exemple, l'équipe de football de l'US Sinnamary doit disputer prochainement les 32ème de finale de la coupe de France, quid d'un entrainement quasi impossible...

Nous avons au sein de notre territoire des champions confirmés et des espoirs qui s'ignorent. Ils ont valeur d'exemple. La Guyane se doit de porter les couleurs de son territoire au plus niveau et nous vous savons particulièrement sensible à cet enjeu.

Dans l'Hexagone, cette contractualisation entre encadrants sportifs et autorités territoriales existe. Elle repose sur la confiance, le respect strict des gestes barrières et des tests Covid réguliers.

Dans l'attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de ma parfaite considération.

Le Président, François RINGUET

